

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil de Communauté
Séance du jeudi 7 octobre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D.
46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 1.2.2, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 7.1, 7.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 10.1

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 20h15.

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 4.1), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 4.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI (jusqu'au rapport 1.2.2), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Annie MENETRIER (à partir du rapport 1.1.3), Carine MICHEL (jusqu'au rapport 4.3), Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 4.1), Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 1.2.2), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.2.1) Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport 1.1.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon-le-Duc : Denis GALLET (représenté par Catherine BOTTERON), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISSON (représenté par Gérard SERVETTE) Chemaudin : Bruno COSTANTINI Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (représenté par Brigitte ANDREOSSO) Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET (jusqu'au rapport 7.2), Claude PREIONI (jusqu'au rapport 7.2) Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ La Chevillotte : Jean PIQUARD (à partir du rapport 1.1.1) La Vèze : Jacques CURTY Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mamirolle : Daniel HUOT (jusqu'au rapport 7.2), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET (à partir du rapport 4.1) Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.1), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.2.2) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire-Arcier : Patrick RACINE Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante Anne GROSJEAN jusqu'au rapport 1.2.2 et présent à partir du rapport 4.1) Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

Étaient absents : Auxon-Dessous : Jacques CANAL Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Jean-Jacques DEMONET, Didier GENDRAUD, Fanny GIRDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Michel OMOURI, Danièle POISSENOT, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Grandfontaine : Laurent SANSEIGNE Larnod : Gisèle ARDIET Morre : Jean-Michel CAYUELA Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Torpes : Bernard LAURENT

Secrétaire de séance : Geneviève VERRO

Procurations de vote :

Mandants : YM. DAHOUI (à partir du rapport 4.1), JJ. DEMONET, D. GENDRAUD, A. GHEZALI, JM. GIRERD, JP. GOVIGNAUX, M. JEANNIN, C. MICHEL (à partir du rapport 4.4), M. OMOURI, F. PRESSE (à partir du rapport 4.1), J. ROSSELOT, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.2), P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE, F. GILLET (à partir du rapport 9.1), C. PREIONI (à partir du rapport 9.1), D. HUOT (à partir du rapport 9.1), B. VIONNET (jusqu'au rapport 1.2.2), P. CONTOZ (à partir du rapport 4.1), JM. FAIVRE

Mandataires : M. LOYAT (à partir du rapport 4.1), JL. FOUSSERET, MN. SCHOELLER, L. HAKKAR, E. PEQUIGNOT, JC. ROY, C. GELIN, S. WANLIN (à partir du rapport 4.4), P. BONNET, V. HINCELIN (à partir du rapport 4.1), E. SASSARD, E. DUMONT (à partir du rapport 1.1.2), A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT, D. PARIS (à partir du rapport 9.1), JY. PRALON (à partir du rapport 9.1), F. LOPEZ (à partir du rapport 9.1), B. BECOULET (jusqu'au rapport 1.2.2), JP. MARTIN (à partir du rapport 4.1), JM. BOUSSET

Délibération n°2010/001200

Rapport n°2.4 - Tramway - Autorisation de déposer un dossier de demande de financement complémentaire au titre du 2ème appel à projets du Grenelle de l'Environnement

Tramway - Autorisation de déposer un dossier de demande de financement complémentaire au titre du 2ème appel à projets du Grenelle de l'Environnement

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures et Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2010 et PPIF 2010-2015 APCP « 1 ^{ère} ligne de tramway » (dernier vote : mars 2009)	Montant de l'AP (dépenses) : 210 M€ (valeur 2008) Montant de l'AP (recettes) : 60 M€ APCP à réviser lors de la préparation budgétaire 2011 : 228 M€ avec tolérance de 5 % (valeur 2008) Montant de l'opération (recettes) : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2010 : 0 €• sur la période : 7 050 000 €

Résumé :

Le projet de 1^{ère} ligne de tramway de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon bénéficie d'un financement de l'Etat, au titre du 1^{er} appel à projets du Grenelle de l'Environnement et du Plan Espoir Banlieue de 30,1 M€, par notification du 19 mai 2009.

Cependant, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a procédé à une modification de son projet, par délibération du 30 juin 2010.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite une prise en compte de cette modification en déposant un demande de financement complémentaire au titre du 2^{ème} appel à projets du Grenelle de l'Environnement.

Il est de ce fait proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de financement complémentaire pour 5,3 M€ au titre de l'actualisation du projet et pour 1,75 M€ au titre de la mise en place d'un système de récupération d'énergie visant à réduire les consommations du réseau tramway du Grand Besançon.

I. Un projet de 1^{ère} ligne de tramway revu en juin 2010 et un plan de financement confirmé

Par délibération du 30 juin 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a arrêté son projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, par modification partielle du projet défini fin 2008.

Le budget et le Plan de financement du projet ont été, de fait, également actualisés : 228 M€, valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 %.

Les modifications apportées sur le projet, en réponse à divers échanges et réunions de travail mis en œuvre depuis l'automne 2009, entre les différents services de l'Etat (localement et nationalement) et impactant l'enveloppe budgétaire, consistent principalement en :

- un linéaire plus long de 500 mètres et 1 station supplémentaire,
- un poste « ouvrages d'art » intégrant la traversée de 4 ponts (De Gaulle, Canot, Battant, République) et passant par le quai Veil Picard.

Par ailleurs, les études se sont poursuivies afin de préciser chaque composante du projet, depuis 2009, (fin des études d'Avant Projet) et certains marchés, notamment de maîtrise d'œuvre, ont été attribués, permettant de corriger certaines des estimations.

En termes de faisabilité financière, le plan de financement a été confirmé avec des subventions attendues pour 60 M€ dont :

- 30,1 M€ de subvention Etat, au titre du 1^{er} Appel à projets du Grenelle de l'Environnement et du Plan Espoir Banlieue,
- 20 M€ de subvention de la Ville de Besançon,
- 0,9 M€ de financement FEDER.

II. Vers une actualisation du financement Etat sur le projet

Au titre de l'Etat, le Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire a signifié son accompagnement financier auprès du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon le 12 mai 2009 par l'octroi d'une **subvention de 30,1 M€**, dont 10,12 M€ au titre de la Dynamique Espoir Banlieue.

Le Ministre a constaté et souligné que le projet du Grand Besançon répondait clairement et fortement aux enjeux de mobilité durable que la loi de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement avait définis.

Notre projet, aujourd'hui, continue de répondre aux mêmes ambitions en matière de développement durable et de promotion d'un transport public performant, pour une mobilité durable.

Cependant, le projet présenté lors de l'appel à projets Grenelle I se traduisait par un budget de 210 M€, plus ou moins 10 %, valeur juin 2008, et une assiette subventionnable de 119 M€, soit 8,4 M€ par km.

Le projet aujourd'hui soumis à l'instruction en vue d'une Déclaration d'Utilité Publique repose sur un budget de 228 M€, avec une tolérance de 5 %, valeur juin 2008, et donc une assiette subventionnable revue à hauteur de 140 M€, soit 9,7 M€ par kilomètre (toujours largement inférieure à la limite définie dans l'appel à projets, soit 20 M€ par kilomètre).

Par application du taux de financement correspondant, sur une assiette subventionnable complémentaire de 21 M€, il est proposé de demander une subvention de 5,3 M€.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon sollicite également une demande de financement, dans le cadre de ce même appel à projets, pour la mise en place de systèmes de récupération d'énergie, dans le cadre des équipements en énergie de traction (poste CERTU n°15) du tramway.

Ce dispositif, capable de stocker et de récupérer de l'énergie de traction, permettrait en effet de réaliser des économies importantes sur la consommation d'électricité du tramway.

Sur une assiette subventionnable complémentaire de 7 M€, il est proposé de demander une subvention au montant maximum dans le cadre du 2^{ème} Appel à projet du Grenelle de l'Environnement.

D'autres sollicitations, notamment auprès de l'Union Européenne et de l'ADEME sont également envisagées.

La date limite de dépôt des dossiers au titre du 2^{ème} appel à projets du Grenelle de l'Environnement est fixée au 8 octobre 2010.

A la majorité, 9 Contre, 10 Abstentions, le Conseil de Communauté :

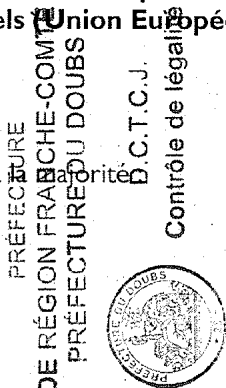
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer un dossier de financement complémentaire, auprès des services de l'Etat, dans le cadre du 2^{ème} appel à projets du Grenelle de l'Environnement, pour un montant de 5,3 M€ au titre de l'actualisation du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway et pour un montant de 1,75 M€ au titre de la mise en place d'un système d'économie d'énergie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager toutes les démarches nécessaires en vue d'un financement complémentaire sur la mise en œuvre d'un système de récupération et d'économie d'énergie, auprès d'autres financeurs potentiels (Union Européenne, ADEME...).

Rapport adopté à la majorité

Pour : 101

Contre : 9

Abstentions : 10



RECU 12 OCT 2010

Pour extrait conforme,

Le 1^{er} Vice-Président délégué,

Gabriel BAULIEU

Délibération du jeudi 7 octobre 2010

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon